



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session

Point 73 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Promotion et protection des droits de l'homme : application
des instruments relatifs aux droits de l'homme****Fonds de contributions volontaires des Nations Unies
pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage****Rapport du Secrétaire général***Résumé*

Soumis en application de la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des activités du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, notamment des recommandations concernant l'octroi de subventions à diverses organisations, que le Conseil d'administration du Fonds a adoptées à sa vingt et unième session, tenue à Genève du 28 novembre au 2 décembre 2016. Il fait également état d'autres recommandations adoptées par le Conseil.

* A/72/150.



I. Introduction

A. Présentation du rapport

1. Le présent rapport a été établi conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/122, portant création du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage. Il rend compte des recommandations concernant l'octroi de subventions, que le Conseil d'administration du Fonds a adoptées à sa vingt et unième session, tenue à Genève du 28 novembre au 2 décembre 2016. Le 20 décembre 2016, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé ces recommandations au nom du Secrétaire général.

B. Mandat du Fonds

2. Le Fonds a été créé en application de la résolution 46/122, afin d'apporter une aide humanitaire, juridique et financière aux personnes dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Il est alimenté par des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations non gouvernementales, d'entités privées ou publiques et de particuliers.

C. Administration du Fonds et Conseil d'administration

3. Le Secrétaire général administre le Fonds par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, sur l'avis d'un conseil d'administration et conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

4. Le Conseil d'administration est composé de cinq personnes ayant l'expérience voulue dans le domaine des droits de l'homme et, en particulier, en ce qui concerne les formes contemporaines d'esclavage. Elles siègent à titre personnel et sont nommées par le Secrétaire général, compte dûment tenu du principe de répartition géographique équitable. Les membres actuels du Conseil sont Renu Rajbhandari (Népal), Leonardo Sakamoto (Brésil) et Nevena Vučković-Šahović (Serbie), qui est Présidente du Conseil depuis sa vingtième session. Les mandats de Michael Beresford Dottridge (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et George Omona (Ouganda) sont venus à expiration le 31 décembre 2016 et de nouveaux membres seront nommés par le Secrétaire général.

II. Gestion des subventions

A. Critères de recevabilité

5. Conformément au mandat du Fonds énoncé dans la résolution 46/122 de l'Assemblée générale, les personnes qui bénéficient de l'assistance du Fonds sont celles dont les droits de l'homme ont été gravement violés par des formes contemporaines d'esclavage. Les critères de recevabilité des projets sont définis dans les lignes directrices encadrant le fonctionnement du Fonds. Les propositions de projet doivent avoir pour objet la fourniture d'une assistance aux bénéficiaires, qui sont les victimes des formes contemporaines d'esclavage et, selon le cas, les membres de leur famille. Comme indiqué dans les lignes directrices encadrant le fonctionnement du Fonds, les formes contemporaines d'esclavage visées par les projets subventionnés par le Fonds sont : l'esclavage traditionnel, le servage, la

servitude, le travail forcé, la servitude pour dette, les pires formes de travail des enfants, les mariages forcés et précoces, la vente d'épouses et la transmission de veuves en héritage, la traite d'êtres humains et le trafic d'organes, l'esclavage sexuel, l'exploitation sexuelle d'enfants à des fins commerciales et l'utilisation d'enfants dans des conflits armés.

6. Les subventions sont accordées en priorité aux projets d'organisations de la société civile qui visent à aider, par l'apport d'une assistance directe, les victimes des formes contemporaines d'esclavage à obtenir réparation, à s'autonomiser et à s'intégrer dans la société. Cette assistance peut être d'ordre médical, psychologique, social, juridique, humanitaire ou éducatif ou encore être dispensée sous forme de formation technique ou spécialisée ou par d'autres moyens visant à favoriser leur indépendance économique¹.

7. Au 1^{er} mars 2016, date butoir pour la présentation des demandes de subvention pour 2017, le Fonds avait reçu 99 demandes. Celles-ci ont été passées en revue par le secrétariat du Fonds; 87 ont été déclarées recevables et ont été examinées par le Conseil d'administration à sa vingt et unième session.

8. La date butoir pour la présentation des demandes de subvention au titre de projets pour 2018 était le 1^{er} mars 2017. Les demandes recevables seront examinées par le Conseil d'administration à sa vingt-deuxième session, qui se tiendra à Genève du 27 novembre au 1^{er} décembre 2017. En 2018, le Conseil continuera de donner la priorité aux propositions de projet visant à prêter assistance aux femmes et aux enfants victimes de l'esclavage dans le contexte des conflits et des crises humanitaires, et à celles visant à faciliter l'accès des victimes à la justice.

B. Contrôle et évaluation par le secrétariat du Fonds

9. À sa vingt et unième session, le Conseil d'administration a été saisi de 87 demandes recevables de subvention au titre de projets pour 2017. Avant la session, 27 de ces propositions de projet ont fait l'objet d'une évaluation sur le terrain effectuée par le personnel du secrétariat du Fonds, les bureaux de pays et les bureaux régionaux du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les composantes droits de l'homme des missions de maintien de la paix et les membres du Conseil. Les missions de contrôle préalable et d'évaluation technique sur le terrain effectuées auprès des organisations candidates sont la principale méthode suivie par le Fonds. Les missions sur le terrain sont coordonnées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme avec les missions effectuées pour le compte du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture, à des fins d'économies.

III. Situation financière du Fonds

10. Malgré les activités de collecte de fonds et de sensibilisation menées par les membres du Conseil d'administration et le secrétariat du Fonds, lesquelles ont entraîné une augmentation du revenu annuel du Fonds en 2017 et du nombre de ses donateurs, le Fonds manque toujours de ressources. Depuis 2002, il a reçu au total 7,9 millions de dollars de contributions des États Membres, ce qui représente un revenu annuel moyen de 500 000 dollars. Les contributions ont atteint leur

¹ On trouvera à l'adresse ci-après des précisions sur les types d'assistance fournis dans le cadre de projets financés par le Fonds, ainsi que l'incidence de ces projets sur les bénéficiaires : www.ohchr.org/slaveryfund. Des brochures et des dépliants consacrés au Fonds y sont également publiés.

maximum en 2009, avec un montant de 886 000 dollars. Le Fonds a besoin, au minimum, de 2 millions de dollars de contributions par an pour s'acquitter véritablement de son mandat et répondre de manière adéquate aux besoins des victimes. Les contributions reçues en 2016 pour 2017 ne représentaient que 38 % de cette somme. Pour 2018, le Fonds espère atteindre le maximum symbolique de 1 million de dollars de contributions, au vu des réactions positives reçues d'un nombre croissant de représentants d'États au sujet de ces opérations.

11. Le tableau ci-après renseigne sur les contributions et promesses de dons reçues en 2016.

Contributions et promesses de dons reçues en 2016

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Montant</i>	<i>Date de réception</i>
Afrique du Sud	3 698	4 avril 2016
Allemagne	222 965	7 juin 2016
Arabie saoudite	75 000	3 juin 2016
Australie	194 317	9 mars 2016
Émirats arabes unis	30 000	25 février 2016
Espagne	38 043	29 novembre 2016
Inde	25 000	15 janvier 2016
Luxembourg	16 760	24 août 2016
Qatar	10 000	31 mai 2016
Royaume-Uni	139 921	26 août et 28 novembre 2016
Saint-Siège	2 500	17 octobre 2016
Total	758 204	

IV. Vingt et unième session du Conseil d'administration

12. La vingt et unième session du Conseil d'administration s'est tenue à Genève du 28 novembre au 2 décembre 2016. Le vingt-cinquième anniversaire du Fonds et la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage (2 décembre 2016) ont été célébrés durant la session, et une réunion d'experts d'une journée a été tenue sur les enfants victimes de l'esclavage. Par ailleurs, conformément au nouvel énoncé de mission du Fonds, adopté le 26 novembre 2015 (A/71/272, par. 27), le Conseil agissait de plus en plus en coordination étroite avec d'autres intervenants s'occupant des formes contemporaines d'esclavage. Au cours de la session, le Conseil a eu des échanges fructueux avec les représentants d'États Membres et les hauts responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, notamment le Directeur de la Division des mécanismes relevant du Conseil des droits de l'homme et des instruments relatifs aux droits de l'homme, le Chef du Service de la communication externe et le Chef du Service des instruments relatifs aux droits de l'homme. Le Conseil s'est également entretenu avec les titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale concernés du Conseil des droits de l'homme, en particulier la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, y compris leurs causes et leurs conséquences, et avec le personnel du Haut-Commissariat qui épaula la Rapporteuse spéciale sur la vente et l'exploitation sexuelle d'enfants, y compris la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants et autres contenus montrant des violences sexuelles sur enfant

et la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, ainsi qu'avec le secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Le Conseil a été particulièrement enchanté de la coopération croissante avec la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage et entend résolument renforcer la coordination avec tous les acteurs concernés.

13. Le Conseil d'administration estime qu'Alliance 8.7² offre le cadre voulu pour la coordination entre tous les acteurs concernés, la participation du Fonds consistant à faire en sorte que la situation des victimes soit prise activement en compte.

A. Recommandations concernant l'octroi de subventions

14. Suite à l'appel de propositions de 2017 et au processus d'évaluation et de sélection mené par le secrétariat pendant l'intersessions, le Conseil d'administration a été saisi, à sa vingt et unième session, de 87 demandes de subvention au titre de projets visant à fournir une assistance aux victimes des formes contemporaines d'esclavage partout dans le monde, pour un montant total de 1,9 million de dollars. Le Conseil a décidé d'examiner en priorité les projets dont le financement avait été vivement recommandé par le secrétariat. Après une procédure de sélection fondée sur des critères à la fois géographiques et thématiques, il a recommandé l'approbation de 33 projets, pour un montant total de 553 000 dollars. Cette recommandation a été approuvée par le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général le 20 décembre 2016. Cinq autres projets, d'un montant total de 110 000 dollars, ont été inscrits sur une liste de réserve, en attendant que des ressources supplémentaires soient versées au Fonds avant le 31 décembre 2016. En raison du manque de ressources, ces cinq projets n'ont pas été financés en 2017.

15. Grâce à ces 33 subventions qui ont été approuvées par le Conseil d'administration, en 2017, le Fonds viendra en aide à des organisations non gouvernementales actives dans 32 pays en soutenant 8 projets en Asie, 8 en Afrique, 4 en Europe orientale, 6 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 7 dans les pays du groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Ces projets visent à offrir réparation et à fournir des services de réinsertion à plus de 37 000 personnes ayant été victimes de formes contemporaines d'esclavage, telles que les pires formes de travail des enfants, la servitude domestique, les mariages forcés ou précoces, le travail servile ou forcé, l'exploitation sexuelle et la traite d'êtres humains aux fins de l'exploitation économique ou sexuelle. Ainsi, en 2017, le Fonds collaborera avec une organisation du Nigéria pour venir en aide aux victimes de l'esclavage sexuel et des pires formes de travail des enfants qui ont été délivrées de Boko Haram et d'autres groupes armés dans les provinces du nord-est. Au Brésil, le projet approuvé vise à fournir une assistance multidimensionnelle à des personnes soumises au travail forcé dans les plantations d'eucalyptus et de caoutchouc, les exploitations d'élevage de bétail et les mines de charbon. En Iraq, le Fonds soutiendra pour la

² L'Alliance 8.7 a été créée pour aider les gouvernements à atteindre l'ambitieuse cible 8.7 des objectifs de développement durable, en agissant en coordination avec les organisations de travailleurs et d'employeurs, les organisations de la société civile, l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales. L'Alliance 8.7 s'inscrit dans le cadre d'une stratégie intégrée de promotion des libertés fondamentales, des principes et des droits au travail; elle collabore étroitement avec des programmes existants. Elle renforcera également les effets de synergie en établissant des partenariats sur d'autres objectifs de développement durable. Son secrétariat est assuré dans un premier temps par le Bureau international du Travail, qui travaille en concertation étroite avec les autres organismes des Nations Unies, les gouvernements, les organisations de travailleurs et d'employeurs et d'autres partenaires intéressés.

première fois une organisation qui fournit une assistance juridique aux victimes de l'esclavage sexuel et du travail forcé.

16. Les figures I et II présentent une ventilation des 33 subventions approuvées pour 2017, par région et par forme d'esclavage.

Figure I
Subventions octroyées pour 2017, par région

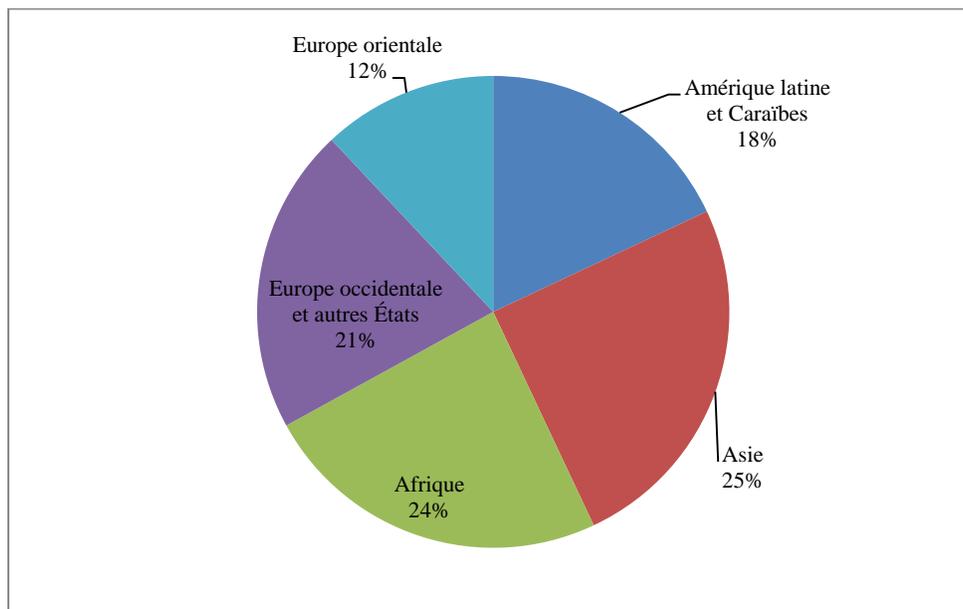
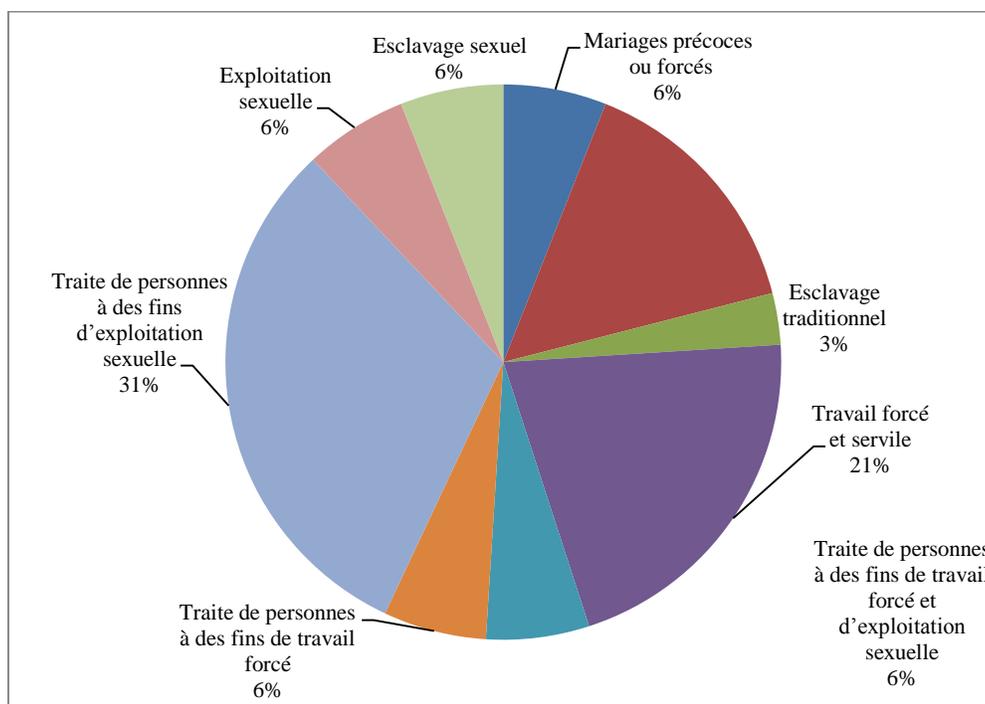


Figure II
Subventions octroyées pour 2017, par forme contemporaine d'esclavage



B. Recommandations stratégiques

17. Au cours de sa vingt et unième session, le Conseil d'administration a également réexaminé ses méthodes de travail en vue de les adapter au nouvel énoncé de mission du Fonds. Il a recommandé en particulier qu'à partir de 2018, le montant des subventions annuelles soit porté à un maximum de 30 000 dollars. Il a également recommandé qu'un écart de deux cycles soit appliqué aux propositions de projet qui avaient été évaluées et jugées irrecevables et qui n'avaient pas été recommandées par le secrétariat. Il a réaffirmé la règle générale de l'application d'un écart d'un cycle aux projets qui avaient été subventionnés pendant cinq années consécutives.

18. Le Conseil d'administration a également recommandé d'organiser, au cours de sa vingt-deuxième session (27 novembre-1^{er} décembre 2017), une réunion d'experts en vue d'examiner et de mettre en commun les pratiques exemplaires dans le domaine de la réadaptation et de l'indemnisation des victimes de l'esclavage.

19. En ce qui concerne l'appel de propositions de 2018, le Conseil d'administration a recommandé de donner la priorité aux projets visant à fournir une assistance spécialisée aux victimes de l'esclavage grâce à une bonne méthode de réadaptation et d'indemnisation. Une attention particulière devrait être accordée aux projets dont l'objet est d'aider les femmes et les enfants victimes de l'esclavage dans le contexte des conflits et des crises humanitaires et à ceux qui visent à faciliter l'accès des victimes à la justice. Le 20 décembre 2016, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a approuvé toutes ces recommandations au nom du Secrétaire général.

C. Coopération avec les États Membres

20. Le 30 novembre 2016, le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales a organisé un déjeuner pour appeler l'attention sur les répercussions des projets financés par le Fonds. Y ont pris part les Représentants permanents de l'Australie, de l'Espagne, des États-Unis d'Amérique, des Pays-Bas, du Qatar, de la République de Corée, de la Suède, de la Suisse et de l'Uruguay et du Saint-Siège auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et d'autres organisations internationales. Cette manifestation visait à faire mieux connaître le Fonds et à mobiliser un soutien qui permettrait au Fonds d'atteindre son objectif de recueillir au minimum 2 millions de dollars de contributions par an pour pouvoir s'acquitter véritablement de son mandat et contribuer à la réalisation de la cible 8.7 des objectifs de développement durable (voir A/71/272). Au cours de la manifestation, la méthode de travail solide axée sur les victimes du Fonds, le contrôle de la qualité de ses opérations et sa politique de subventions limitées qui produisent des effets quantifiables sur la vie des détenteurs de droits ont été mis en avant comme ses meilleurs atouts.

D. Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage

21. Le 2 décembre 2016, à l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le Fonds a organisé une réunion d'experts sur le thème « Revealing the child faces of modern slavery » (Révéler les visages des enfants de l'esclavage moderne) afin d'examiner l'incidence des formes contemporaines d'esclavage chez les enfants et les moyens spécifiques à mettre en place pour la réadaptation des victimes. La réunion a été marquée par les interventions du Haut-Commissaire des

Nations Unies aux droits de l'homme, de la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage, d'une représentante de l'Organisation internationale du Travail et des experts d'organisations de la société civile dans le monde entier qui s'occupaient des enfants victimes des formes contemporaines d'esclavage avec le soutien du Fonds. Les représentants de plus de 50 États Membres, d'organisations de la société civile et d'entités des Nations Unies ainsi que le public en général y ont participé. L'Australie et l'Allemagne ont financé l'organisation de la réunion. Les exposés d'experts ont été suivis par un débat public.

22. Dans sa déclaration, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a souligné que l'esclavage moderne était souvent dissimulé et il a salué le travail accompli par les spécialistes partout dans le monde, notamment ceux soutenus par le Fonds, pour aider quotidiennement les enfants victimes des formes contemporaines d'esclavage. La Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage a fait part de ses rencontres avec les enfants victimes des formes contemporaines d'esclavage partout dans le monde et a souligné le désespoir, la douleur, l'humiliation et la destruction absolue de l'esprit humain causés par la persistance des institutions et des pratiques de l'esclavage. La représentante de l'Organisation internationale du Travail a rappelé que l'esclavage était pratiqué dans presque tous les secteurs économiques partout dans le monde et que jusqu'à 5,5 millions d'enfants étaient victimes des formes contemporaines d'esclavage. D'autres intervenants, dont une personne qui avait été victime de l'esclavage étant enfant et des spécialistes de centres de réadaptation soutenus financièrement par le Fonds, ont fait un compte rendu émouvant du travail accompli et des succès remportés en matière d'assistance aux victimes de l'esclavage moderne dans le cadre de différents programmes, qui portaient notamment sur l'aide juridictionnelle, l'accompagnement psychosocial et l'autonomisation économique.

23. Dans son message à l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le Secrétaire général a exhorté les États Membres, les entreprises, les fondations privées et les autres donateurs ainsi que les donateurs potentiels à contribuer au financement du Fonds pour lui permettre de fournir des services de réadaptation indispensables aux victimes de l'esclavage moderne dans le monde entier.

V. Versement de contributions au Fonds

24. Le Fonds dépend des contributions volontaires versées par des gouvernements, des organisations non gouvernementales et d'autres entités, privées ou publiques. Les donateurs sont priés de faire figurer sur l'ordre de paiement la mention suivante : « For the Slavery Fund, account SH » (Pour le Fonds pour la lutte contre l'esclavage, compte SH). Pour en savoir plus sur les modalités de contribution, les donateurs sont invités à s'adresser au :

Secrétariat du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies
pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Organisation des Nations Unies
CH 1211 Genève 10
Suisse
Adresse électronique : slaveryfund@ohchr.org
Téléphone : +41 22 917 9376
Télécopie : +41 22 917 9017
Site Internet : www.ohchr.org/slaveryfund

VI. Conclusions and recommandations

25. Depuis l'adoption en 2015 du nouvel énoncé de mission du Fonds, le Conseil d'administration a lancé, conjointement avec le secrétariat, des initiatives visant à faire mieux connaître le Fonds et à renforcer la coordination avec d'autres acteurs œuvrant à l'élimination de toutes les formes d'esclavage, dont la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines d'esclavage et d'autres titulaires de mandat au titre d'une procédure spéciale concernés, l'OIT et le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants. Comme le Conseil l'a noté, l'ampleur que prennent les formes contemporaines d'esclavage exigent qu'une action énergique soit engagée dans le cadre offert par l'Alliance 8.7, notamment grâce à l'appui fourni par le Fonds et à sa méthode d'action unique axée sur les victimes.

26. Le Secrétaire général fait sien l'appel lancé par le Conseil d'administration tendant à ce que tous les États Membres aident le Fonds à atteindre l'objectif symbolique de 1 million de dollars de contributions d'ici à la fin de 2017.

27. En 2018, le Fonds continuera de donner la priorité aux projets qui visent à fournir une assistance spécialisée aux victimes et à ceux qui prévoient des activités s'étendant sur plusieurs années, de manière à garantir la continuité des activités et des retombées plus significatives. Il donnera aussi la priorité aux besoins des femmes et des enfants victimes de l'esclavage, en particulier dans le contexte d'un conflit ou d'une crise humanitaire, en octroyant des subventions plus importantes (de 20 000 dollars à 30 000 dollars).

28. Dans le prolongement de son message à l'occasion de la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, le Secrétaire général exhorte les États Membres, les entreprises, les fondations et d'autres donateurs potentiels à contribuer au financement du Fonds pour lui permettre de fournir des services de réadaptation indispensables aux victimes de l'esclavage moderne dans le monde entier.